



UNION DÉPARTEMENTALE CGT DES SYNDICATS DE SAVOIE

- *Aux élus CSE/ CSSCT
- *Aux Secrétaires de syndicats
- *Aux membres de la CE de l'UD
- *Au collectif formation

Chambéry, mercredi 25 juin 2025

Formation Santé Sécurité et des Conditions de Travail "SSCT"

Du lundi 24 au vendredi 28 novembre 2025

À Chambéry dans les locaux de l'UD

Cher·e·s Camarades,

L'Union Départementale CGT 73 propose une formation sur les missions **Santé Sécurité et Conditions de Travail pour élus du CSE**, membres ou non de la commission SSCT. Cette formation permet aux représentants du personnel du CSE de connaître leurs rôles et missions SSCT, d'identifier les enjeux de la prévention des risques professionnels, d'être en mesure de proposer des pistes de prévention à l'issue d'un travail d'analyse.

Population syndicale concernée : Syndiqués du privé élus du CSE, membres ou non de la commission SSCT.

Prérequis : Avoir suivi "S'impliquer dans la CGT" et "Participer à la vie de la CGT".

*Inscription avec **FICHE D'INSCRIPTION SPECIALE SSCT**

⚠ *Merci de remplir soigneusement toutes les rubriques, notamment le nom de l'employeur et la personne en charge de la facturation. Ces informations sont indispensables pour établir le devis destiné à votre employeur.*

La **demande d'autorisation d'absence** est préparée par la **Responsable de Formation Syndicale (RFS)**, incluant les frais pédagogiques, repas et transport.

👉 **Contact impératif avec la RFS :**

Isabelle PONTIUS : isabelle@cgtsavoie.org et/ou 06 15 16 03 68

✦ *Dès réception de vos fiches d'inscription complétées, je prépare la demande de congé accompagnée du devis. Une fois cette demande établie, elle vous sera envoyée pour signature. Vous devrez ensuite en faire une photocopie et remettre l'original à votre employeur. Pensez à demander un récépissé pour prouver que le document a bien été remis.*

📅 Date limite interne de retour des fiches d'inscription : **lundi 6 octobre 2025**

⚠ Cette date permet de garantir le temps nécessaire à l'élaboration des devis et à l'envoi des demandes de congé aux stagiaires avant la date officielle du **vendredi 24 octobre 2025**.

Merci de :

- Transmettre votre fiche à Geneviève **au plus tard le lundi 6 octobre**,
- Donner la demande de congé qui vaut devis à l'employeur **dès réception du courrier**.

Fraternelles salutations.

La Responsable Formation Syndicale Savoie,
Isabelle PONTIUS
isabelle@cgtsavoie.org
[06 15 16 03 68](tel:0615160368)

Respecter l'organisation, c'est assurer le bon déroulement administratif des formations, éviter les retards, et surtout respecter le travail collectif des camarades.



Stage Pratique de 5 jours

Population syndicale
concernée :
Syndiqués du privé élus du
CSE, membres ou non de
la commission SSCT.

Prérequis :
Avoir suivi "S'impliquer
dans la CGT" et
"Participer à la vie de la
CGT".

Moyens pédagogiques
Support projeté,
documentation et
support de cours,
projection audiovisuelle,
exercice pratique de
mise en application et
correction, étude de cas.
Evaluation formative
quotidienne et bilan
final.

Feuille d'émargement
par journée de présence.

Attestation d'assiduité
fournie en fin de
formation.

Missions santé, sécurité & conditions de travail du CSE

Entreprise de plus de 50 salariés

Cette formation permet aux représentants du personnel du CSE de connaître leurs rôles et missions SSCST, d'identifier les enjeux de la prévention des risques professionnels, d'être en mesure de proposer des pistes de prévention à l'issue d'un travail d'analyse.

L'OBJECTIF PEDAGOGIQUES

Maîtriser le rôle et les attributions du CSE dans les domaines santé, sécurité et conditions de travail.

Exercer les missions de représentant du personnel selon le contexte de leur entreprise, leurs prérogatives et leurs possibilités d'actions.

Elaborer et suivre un plan d'action en prévention.

DOCUMENT A APPORTER (si possible)

- ⇒ Le document unique d'évaluation des risques professionnel ;
- ⇒ L'accord social de mise en place du CSE (ou de renouvellement) s'il existe ;
- ⇒ Le Règlement Intérieur du CSE.

PROGRAMME

1) Les conditions de travail.

- a) Analyser ses propres conditions de travail

2) Les risques professionnels.

- a) Identifier les risques professionnels présents dans une activité de travail.
- b) Connaître les définitions d'un danger, d'un risque professionnel.
- c) Vérifier l'application de la réglementation lors d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
- d) Informer les salariés sur leurs droits.

3) La législation et la réglementation en prévention.

- a) Connaître le cadre juridique.
- b) Repérer les différents enjeux santé, sécurité et conditions de travail dans le code du travail
- c) Connaître les principes généraux de prévention.
- d) Maîtriser la démarche de prévention.
- e) Apprécier la prévention dans son entreprise et proposer des améliorations.



Stage Pratique de 5 jours

Population syndicale
concernée :

Syndiqués du privé élus du
CSE, membres ou non de
la commission SSCT.

Prérequis :

Avoir suivi "S'impliquer
dans la CGT" et
"Participer à la vie de la
CGT".

Moyens pédagogiques

Support projeté,
documentation et
support de cours,
projection audiovisuelle,
exercice pratique de
mise en application et
correction, étude de cas.
Evaluation formative
quotidienne et bilan
final.

Feuille d'émargement
par journée de présence.

Attestation d'assiduité
fournie en fin de
formation.

4) Des ressources au service de la prévention des risques professionnels.

- a) S'informer sur des centres de ressources documentaires.
- b) Connaître les missions et moyens de chaque acteur en prévention
- c) Interagir avec les acteurs externes à l'entreprise

5) Les possibilités d'actions des représentants du personnel.

- a) Se documenter sur les risques professionnels et la prévention.
- b) Interagir avec les acteurs internes ou externes.
- c) Connaître toutes les possibilités d'action afin de pouvoir les utiliser.

6) Les risques psycho-sociaux.

- a) Connaître les différentes définitions liées aux risques psycho-sociaux.
- b) Identifier une exposition aux risques psycho-sociaux dans le travail.
- c) Analyser les causes et conséquences potentiellement néfastes des RPS (risques psychosociaux).

7) Les risques liés à l'activité physique.

- a) Connaître le fonctionnement et les limites du corps humain.
- b) Analyser les différents dangers lors d'une activité physique.
- c) Comprendre les différentes expositions à ce type de risques.

8) Des méthodes d'investigation pour comprendre, analyser et proposer des améliorations.

- a) Se préparer à analyser une situation sur le terrain.
- b) Utiliser des méthodes d'analyse.
- c) Être force de proposition pour améliorer les situations existantes.
- d) Enquêter à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
- e) Réaliser une inspection.